

Le point de vue du C.P.T.P.

Objet : nouveau contrat STIF / RATP

Lors du CPTP du 9 mars 2012, l'ensemble des participants a reconnu la qualité du travail effectué par les équipes et par les administrateurs du STIF impliqués dans la négociation de ce contrat.

Globalement, celui-ci a reçu un accueil favorable de la part des membres du CPTP, ce contrat ayant pour ambition de placer l'utilisateur au centre des nouvelles dispositions adoptées.

Cependant, **le représentant de la CGT** a émis trois réserves :

- la crainte de voir que la productivité demandée à la RATP ne se traduise par une destruction d'emplois en son sein,
- une mise en garde contre les conséquences sur la sécurité d'une séparation stricte entre l'infrastructure et l'exploitation du réseau ferré de la RATP,
- le risque de voir les importants investissements prévus contribuer à creuser la dette de la RATP.

La représentante d'UFC Que Choisir a souligné l'importance des critères de qualité de service, comme la qualité de l'information et la propreté.

Enfin, **le représentant de la FNAUT** a fait part de la satisfaction globale de son organisation en constatant que plusieurs demandes récurrentes de la FNAUT avaient été intégrées à ce nouveau contrat, en particulier :

- la réforme des indicateurs de qualité et de leur hiérarchie pour mieux correspondre aux attentes des voyageurs (poids accru de la ponctualité dans le système d'incitation financière, meilleure information des associations d'utilisateurs en amont des travaux impactant le service, disponibilité des ascenseurs, capitale pour les PMR, ou propreté des gares et du matériel roulant).

En dernier lieu, tous les membres du CPCT se félicitent de l'effort d'investissement en augmentation de plus d'un tiers par rapport au contrat précédent et qui représente le double du montant des investissements réalisés sur la période 2004-2007.
